

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA
CONVOCATION
13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le 17 septembre à 19H00

AFFICHEE LE

13 septembre 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 septembre 2024 s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire

Délibération affichée le :

Etaient présents : Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Joëlle GUILLE, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 14
VOTANTS : 20

Etaient excusés : Bruno SALMON (procuration à Stéphanie MAUBE), Antoine LEGOUBEY (procuration à Roland MARESCQ), Agnès VALÈRE (procuration à Joëlle GUILLE), Liliane FRÉRET (procuration à Isabelle THOUMINE), Martine AUDRAIN, Christophe CHAUVEL (procuration à Patrick GROSS), Anne LE GRAND (procuration à Jeannine LECHEVALLIER)

Etaient absents : Anne-Marie SAINT, Arnaud DUTOT

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Patrick GROSS remplit les fonctions de secrétaire.

Question n° 6

Lotissement Carbonnel – conditions de vente

La délibération en date du 14 novembre 2023 précisant les conditions de vente des 15 parcelles du lotissement Carbonnel stipule que les acquéreurs devront ériger « une construction à usage d'habitation ». Afin de lever toute ambiguïté quant à la pratique de professions à domicile, il est proposé au Conseil Municipal de préciser les termes suivants :

- Aucune activité commerciale ou libérale ne pourra être exercée dans ce lotissement. L'activité d'assistante maternelle est autorisée étant donné que ce métier s'exerce le plus souvent au domicile de cette dernière. Il est préconisé toutefois que le stationnement simultané de plusieurs véhicules soit possible sur la parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (17 voix pour et 3 voix contre), valident cette condition supplémentaire dans les conditions de vente des parcelles du lotissement Carbonnel.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
La Maire,
Stéphanie MAUBÉ



Accusé de réception en préfecture
050-200053890-20240917-CM17092024D006-DE
Date de télétransmission : 20/09/2024
Date de réception préfecture : 20/09/2024